

Initiatives ministérielles

téressé du sort des Canadiens défavorisés. Il continue de le faire avec le projet de loi C-32.

Pour conclure, l'expérience porte à croire, d'après moi, que si ce gouvernement ne revoie pas ses politiques dans ce domaine des plus critiques, il met en jeu non seulement l'avenir des citoyens les plus défavorisés, mais aussi l'avenir de la nation.

• (1730)

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, avec ce projet de loi, le gouvernement continue aujourd'hui de s'en prendre aux plus démunis de la société. Ce n'est pas nouveau de sa part.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que la première mesure que les conservateurs ont présentée à leur arrivée au pouvoir en 1984 dans le domaine de la politique sociale visait à désindexer les pensions des personnes âgées, qui se sont révoltées en masse et sont venues manifester sur la Colline. Si elles n'avaient pas eu la volonté ou les moyens de lutter, nous, les députés, n'aurions pu à nous seuls faire obstacle à cette mesure. C'est l'expression de leur volonté politique qui a obligé le gouvernement à faire marche arrière.

Qu'est-ce qu'il fait maintenant? Il continue dans la même veine. Il a finalement réussi à récupérer les pensions des personnes âgées. Il a arraché le cœur à bon nombre des personnes âgées qui ont protesté.

Il continue aujourd'hui sur sa lancée avec une mesure visant à retirer le Régime d'assistance publique du Canada, qui, comme l'ont expliqué mes collègues, est le dernier recours des pauvres. Quand une personne ne peut obtenir d'aide ailleurs, elle doit recourir aux programmes sociaux qui font partie du Régime d'assistance publique du Canada.

Quand il a mis en place ce programme, le gouvernement fédéral a dit aux provinces qu'il allait partager la moitié des frais de leurs remarquables programmes d'aide sociale. Mais qu'a-t-il fait? Il l'a plafonné à 5 p. 100 par an pour l'Ontario, et ce, à un moment bien particulier de notre histoire économique, c'est-à-dire en juin 1990, alors que le chômage en Ontario atteignait 5,8 p. 100.

Nous sommes tous préoccupés par le déficit et la dette nationale. Si on peut trouver des façons d'économiser, soit! Cette mesure avait peut-être quelque justification en juin 1990, bien que je l'aie dénoncé vigoureusement à ce moment-là parce qu'il s'agissait d'un programme qui s'adressait aux plus nécessiteux dans notre société. Il était peut-être justifié de réduire les dépenses consacrées au RAPC lorsque l'Ontario avait un taux de chômage de 5,9 p. 100.

Les conservateurs n'ont pas mis beaucoup de temps à présenter un autre programme. Huit mois plus tard, en février 1991, non contents de dire que ce plafonnement de 5 p. 100 allait être imposé pendant deux ans, ils ont présenté un budget annonçant qu'il allait durer cinq ans. Ce plafonnement des dépenses du RAPC privera de 2,135 milliards de dollars les pauvres d'Alberta, de Colombie-Britannique et d'Ontario.

Lorsqu'ils ont annoncé cette mesure de prolongation dans leur budget de février 1990-1991, le taux de chômage ne s'établissait plus à 5,8 p. 100 en Ontario, mais à 9,5 p. 100. Aujourd'hui, le taux de chômage y est encore légèrement inférieure à la moyenne nationale, mais il est passé à 9,9 p. 100.

Même si l'on peut dire que ce plafonnement était justifié en 1990 parce qu'il fallait économiser et qu'il n'était imposé qu'aux provinces riches comme l'Ontario, cette justification ne tient plus. En février 1991, lorsque le gouvernement a présenté son budget, ou aujourd'hui quand on nous demande de nous prononcer sur le projet de loi, l'Ontario connaît un chômage élevé.

Quand il a présenté son projet de loi initial en juin 1990, le taux de chômage s'établissait à 4,5 p. 100 à Toronto. Il dépasse maintenant la moyenne nationale. Il est honteux que la principale ville du Canada connaisse un taux de chômage de 10,8 p. 100. Qu'est-ce que cela signifie pour les pauvres de ma ville, l'agglomération métropolitaine de Toronto? Qu'est-ce que cela signifie pour les pauvres de l'Ontario?

Il n'y a pas que les chômeurs dont le nombre a énormément augmenté depuis que les conservateurs ont présenté leur projet de loi, il y a aussi les assistés sociaux. Les dépenses consacrées à l'aide sociale en Ontario ont en effet augmenté de 64 p. 100 depuis un an, mais la croissance des dépenses du RAPC y sera plafonnée à 5 p. 100. Cela n'a absolument aucun rapport avec les besoins des gens.

Cela serait peut-être justifié en vertu d'une certaine philosophie néo-conservatrice si ces gens avaient d'autres choix. Un néo-conservateur dirait peut-être que les assistés sociaux n'ont qu'à se débrouiller pour trouver un emploi, mais comment en trouver dans la région de Toronto quand le taux de chômage y atteint aujourd'hui 10,8 p. 100? Ce n'est pas leur faute s'ils sont chômeurs. C'est le gouvernement conservateur qui a créé cette récession, reconnue comme étant d'origine purement canadienne, en poursuivant sa lutte obsessionnelle contre l'inflation. Au nom de l'inflation, il a fait monter les taux d'intérêt dans notre pays de sorte que l'écart entre nos taux et ceux en vigueur aux États-Unis a atteint un niveau record. Jamais auparavant, depuis que le Canada existe, cet écart n'a atteint 5,8 p. 100.